



Contrat de location d'une salle privée

Par **nathal85**, le **08/09/2010** à **15:41**

Bonjour,

Des amis de mon mari lui ont demandé de réserver une salle de fête privée pour leur mariage, étant donné qu'ils savaient qu'il devait y aller pour réserver la même salle pour ses 40 ans et nos 10 ans de mariage. La responsable lui a demandé un acompte pour les 2 dates ce qu'il a donné et de signer, ce qu'il a fait sans s'apercevoir qu'elle lui demandait de signer le contrat de nos amis. Hors le contrat n'étant pas à son nom, peut-il être valide ?

Nous ne voulons pas être responsable de la salle lors du mariage de nos amis.

Dans ces circonstances, qui est responsable ?

La responsable de la salle étant absente pour 3 semaines, la personne qui la remplace, ne sait pas où se trouvent les contrats et nous demande d'attendre son retour, hors, le mariage doit se faire pendant son absence.

Dans le contrat, il est spécifié que la salle doit être nettoyé et rendu dans l'état où elle avait été donné.